



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
4 avril 2024 à 18h30

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 027-212703656-20240422-V\_2024\_01-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de Janick LÉGER, Maire de la commune.

<b>Présents</b>	J. LEGER, N. LECARFF, M. CHRILIAA, P. BOLARD, I LEVERE, Y. CANCALON, D. PAUMIER, C. JUSZKO, C. RABET, E. MERLIN, K. LANCTUIT, F. RAFYQ, B. AUBERT, AG. MEREAX, C. CONTREMOULIN, E. LEFEVRE
<b>Absents</b>	
<b>Pouvoirs</b>	B. NORMAND à Y. CANCALON, C. DEMANTE à AG MEREAX, M. DUMONTIER à E. LEFEVRE

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations**

- PV CM 21/03/2024
- Budget primitif 2024
- Vote des subventions 2024
- Commissions communales
- Licence Taxis

Ouverture de la séance par Madame Janick LÉGER à 18h30.

Madame la Maire fait l'appel. Elle désigne Madame Carole JUSZKO comme secrétaire de séance.

**1. Délibérations**

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024**

Le projet de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024 a été transmis aux membres du Conseil Municipal pour relecture avant approbation.

Le Procès-Verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 16</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 3</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-26,

- **Approuve** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024

**Budget Primitif 2024**

Le projet de budget primitif communal 2024, élaboré d'après les besoins recensés, dont les sections présentées en équilibre s'élèvent à 1 662 817,79 € pour la section de



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
4 avril 2024 à 18h30

Envoyé en préfecture le 23/04/2024  
Reçu en préfecture le 23/04/2024  
Publié le  
ID : 027-212703656-20240422-V\_2024\_01-DE

fonctionnement et 861 439,06 € pour la section d'investissement, est présenté aux membres du conseil.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté à :
  - ✓ Pour les dépenses de fonctionnement : 15 voix pour et 4 voix contre
  - ✓ Pour les recettes de fonctionnement : à l'unanimité sauf pour les chapitres 013 et 75 à 17 voix pour et 2 voix contre
  - ✓ Pour les dépenses d'Investissement : à l'unanimité sauf pour les chapitres 20 et 21 à 15 voix pour et 4 voix contre
  - ✓ Pour les recettes d'investissement : à l'unanimité sauf pour le chapitre 16 à 15 voix pour et 4 voix contre

*Intervention M. Cancalon : je salue le travail qui a été fait pour le budget. Un budget c'est politique et mon regret est de voir les votes de l'opposition sur des charges de personnel. Il est dommage qu'il n'y ait pas de contre-proposition.*

*Intervention de Mme Méreaux : Les charges de personnel sont plus approvisionnées que le CA alors qu'on a moins de personnel avec les sociétés extérieures.*

**Subventions aux associations 2024**

Madame la Maire propose l'attribution suivante aux associations :

Nom de l'association	Proposition 2023	Proposition 2024
RC Léry	3 500 €	3 000 €
Judo	1 000 €	1 100 €
St Hubert	0 €	Pas de demande
Etang Manchon	0 €	
UNC	0 €	
Souvenir Français	0 €	250 €
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	1 500 €	1 500 €
Epireuil	2 200 €	2 500 €
Patch broderie	150 €	100 €
Lire et faire lire	100 €	100 €
CFA Val de Reuil	375 €	375 €
Cats Rescue	100 €	150 €
Réseau d'aide	200 €	150 €
Coopérative élémentaire	1 400 €	1 400 €
Coopérative maternelle	1 400 €	1 400 €
Total	12 000 €	12 025 €
Crédits loisirs	4 215 €	5020 €
TOTAL	16 215 €	17 045 €

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 2</b>
------------------	-------------------	-----------------------



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
4 avril 2024 à 18h30

Envoyé en préfecture le 23/04/2024 Reçu en préfecture le 23/04/2024 Publié le ID : 027-212703656-20240422-V_2024_01-DE
---

- **Approuve** les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

*Intervention de Mme Méreaux : Le Souvenir français entretient les tombes des anciens combattants donc c'est normal de donner une petite subvention.*

*Ça fait combien d'enfant pour le CFA ?*

*Réponse : 5 élèves comme l'année dernière.*

**Commissions communales**

Lors du conseil municipal du 9 juin 2020, la délibération II-2020-10 stipulait la mise en place de 6 commissions municipales et la désignation de ses membres en annexe. Or, Après des recherches infructueuses avec la Préfecture, aucune annexe n'a été trouvée et aucune information dans le PV indique le nom des membres. Sur les conseils de la préfecture, une délibération doit être reprise.

Pour rappel, 4 commissions communales facultatives avaient été dénommées :

- Commission des finances : composée de 5 élus et 5 personnes extérieures
- Commission animation vie locale : 3 élus et 7 personnes extérieures
- Commission environnement, voirie et urbanisme : 3 élus et 7 personnes extérieures
- Commission Education et Enfance /Jeunesse : 3 élus et 7 personnes extérieures

Il est proposé de maintenir ces 4 commissions tel que suit :

- Commission des finances : composée de 5 élus (4 + 1)
- Commission animation vie locale : 4 élus (3 + 1)
- Commission environnement, voirie et urbanisme : 4 élus (3 + 1)
- Commission Education et Enfance /Jeunesse : 4 élus (3 + 1)

Le nombre de personnes extérieures est maintenu dans la limite du 1<sup>er</sup> paragraphe. Une communication d'appel à intérêt sera relancée pour compléter les commissions.

Commission des Finances	Commission Animation, vie sociale	Commission Environnement, voirie et urbanisme	Commission Education et Enfance/jeunesse
Elus (4 + 1)	Elus (3 + 1)	Elus (3 + 1)	Elus (3 + 1)
Janick Léger	Nicolas Le Carff	Patrice Bolard	Isabelle Levère
Nicolas Le Carff	Carole Juzsko	Isabelle Levère	Fatna Rafyq
Corinne Rabet	Bertrand Aubert	Eric Merlin	Delphine Paumier
Eric Merlin	Chantal Contremoulin	Eric Lefèvre	Anne-Gaëlle Méreaux
Christelle Demante			

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 19</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **APPROUVE** les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

*Intervention de Mme Méreaux : Si Mme Demante ne peut pas se rendre à la commission finances, je peux la remplacer ?*

*Réponse : oui tout à fait*



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
4 avril 2024 à 18h30

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 027-212703656-20240422-V\_2024\_01-DE

## Licence Taxis

Deux licences de taxi existent actuellement sur la commune.

La commune a reçu une demande pour la création d'une nouvelle autorisation.

Comme il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures de nature à assurer la sécurité, le bon ordre et la commodité du passage dans les voies publiques, il conviendra, par arrêté municipal de réglementer le stationnement et de limiter le nombre des voitures en stationnement sur lesdites voies.

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :**

<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
------------------	-------------------	-----------------------

- **Autorise** Mme La Maire à créer, une nouvelle autorisation de stationnement taxi sur la commune à titre gracieux.
- **Autorise** Mme La Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

*Intervention de Mme Méreaux : La création de la licence n'est pas associée à un nom ?*

*Réponse : non c'est par arrêté que l'attribution se fait.*

*Mme Contremoulin : si la licence est vendue, on peut avoir un regard ?*

*Réponse : oui et chaque année on renouvelle l'arrêté de nomination sur la licence*

*Intervention de Mme Paumier : A la création il va payer ou c'est gratuit ?*

*Réponse : il va payer un droit à l'Etat mais la licence est gratuite.*

*Si une licence est inexploitée, on peut l'annuler.*

*Intervention de M. Lefèvre : On peut connaître son nom ?*

*Réponse : c'est M. Dimov*

**Clôture de la séance à 20h20**

**Janick LÉGER  
MAIRE DE LÉRY**



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
4 avril 2024 à 18h30

Envoyé en préfecture le 23/04/2024  
Reçu en préfecture le 23/04/2024  
Publié le  
ID : 027-212703656-20240422-V\_2024\_01-DE

AUBERT Bertrand

BOLARD Patrice

CANCALON Yoann

CHRIAA Michèle

NORMAND Bruno

MERLIN Eric

LANCTUIT Kévin

LE CARFF Nicolas

LÉGER Janick

LEVÈRE Isabelle

PAUMIER Delphine

RAFYQ Fatna

JUSZKO Carole

RABET Corinne

CONTREMOULIN Chantal

LEFEVRE Eric

DUMONTIER Marc

MÉREAUX Anne-Gaëlle

DEMANTE Christelle

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 027-212703656-20240422-V\_2024\_01-DE

---

---